

**Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP)
Centre d'Analyse et de Recherche en Droits de l'Homme (CARDH)
Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH)**

Contacter :

Me Marie Rosy Kesner Auguste DUCENA
Responsable de Programmes
RNDDH
3782-2897

Me Maxime RONY
Coordonnateur général
POHDH
3604-5965

***Attaques à l'encontre du Cabinet de Me Samuel MADISTIN :
Des organisations de droits humains exigent une enquête***

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP), le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) et la Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH) ont appris avec stupéfaction que, dans l'après-midi du 19 février 2020, le Cabinet de Me Samuel MADISTIN, président de la *Fondation Je Klere* (FJKL), une organisation de promotion et de défense des droits humains, a été vandalisé et plusieurs véhicules stationnés sur le parking du Cabinet ainsi qu'une génératrice, ont été incendiés.

Ces événements, survenus à la faveur d'un mouvement de rébellion déclenché par des policiers-ères qui réclament la jouissance de leur liberté syndicale, et perpétrés dans le dessein évident de nuire à Me Samuel MADISTIN en raison de sa position vis-à-vis de la création d'un syndicat au sein de la *Police Nationale d'Haïti* (PNH), dénotent le niveau d'intolérance énorme au sein de la société haïtienne.

Selon les constats réalisés par l'une des organisations signataires de la présente note :

- La barrière d'enceinte du cabinet a été renversée,
- Feu a été mis à des pneumatiques à la porte d'entrée de la salle d'attente,
- Du carburant a été constaté sur des chaises placées sur la galerie du cabinet,
- Des tessons de bouteilles, des débris de vitres cassées, des pierres, ainsi que des impacts de balles ont été constatés,
- *Les carcasses de cinq (5) voitures et d'une (1) motocyclette incendiées ont été remarquées sur le parking du cabinet.*

Les organisations signataires de la présente note estiment que les attaques perpétrées à l'encontre du cabinet de Me Samuel MADISTIN sont inacceptables dans une société démocratique et rappellent que les libertés d'expression et de conscience sont garanties par la Constitution actuellement en vigueur ainsi que par les différentes conventions ratifiées par Haïti.

Des policiers-ères ne peuvent d'une part se baser sur les prescrits de la Constitution et des instruments régionaux et internationaux pour exiger le respect de leur droit syndical et la jouissance de leur liberté syndicale pour, d'autre part, violer les droits des autres membres de la société, sous prétexte qu'ils ne partagent pas leurs points de vue.

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), la Commission Episcopale Nationale Justice et Paix (CE-JILAP), le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) et la Plate-forme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH) condamnent avec la dernière rigueur les attaques susmentionnées et invitent l'*Inspection Générale de la PNH* à mener une enquête cèle dans le but d'identifier les coupables et de les transférer par devant les autorités judiciaires, afin d'être jugées conformément à la Loi.

Port-au-Prince, le 20 février 2020